

Image not found or type unknown



Trimestre cotisation avec ass

Par **alfred99**, le **05/06/2009** à **17:16**

Bonjour,rrnJe suis à l'ASS et dois prendre ma retraite en 2009, car il me manque fin 2008, 3 trimestres. Je viens d'apprendre que 50 jours d'ASS valident 1 trimestre pour la CNAV (mais est-ce valable la dernière année ?); dans ces conditions puis-je prendre ma retraite dès le mois suivant mes 60 ans (ie le 1 août) où faut-il que j'aille jusqu'au 1er octobre ? Dans l'affirmative quel est le texte de référence de la CNAV ?rnMerci pour toute information.